

Le Honduras en crise: vie et mort des Constitutions

Alain Musset



Édition électronique

URL : <http://cal.revues.org/1260>

ISSN : 2268-4247

Éditeur

Institut des hautes études de l'Amérique latine

Édition imprimée

Date de publication : 31 août 2008

Pagination : 7-13

ISBN : 9782371540507

ISSN : 1141-7161

Référence électronique

Alain Musset, « Le Honduras en crise: vie et mort des Constitutions », *Cahiers des Amériques latines* [En ligne], 57-58 | 2008, mis en ligne le 31 janvier 2013, consulté le 13 décembre 2016. URL : <http://cal.revues.org/1260>

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.



Les *Cahiers des Amériques latines* sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 4.0 International.

Le Honduras en crise : vie et mort des Constitutions

Quand on écrit une chronique sur un sujet d'actualité en sachant que le texte final ne sera publié que trois mois plus tard, sans savoir comment vont tourner les événements et quel chemin va choisir l'histoire, une seule question taraude l'auteur : comment ne pas être ridicule ? J'écris en effet cette petite analyse de la crise hondurienne en plein cœur de la tourmente (le 12 juillet 2009), dans ma chambre d'hôtel du Sueno de Meme, à León (Nicaragua), alors que les lecteurs en savent sûrement plus que moi car on peut supposer qu'au mois d'octobre prochain on aura trouvé une issue à la crise (en particulier parce que le calendrier électoral hondurien prévoyait une élection présidentielle en novembre). Paradoxe de l'écriture et des délais d'impression qui touchent en priorité les éditions universitaires... À quoi peut alors servir cette chronique ? Justement, à jouer sur les paradoxes et à réfléchir sur un événement immédiat en essayant de prendre de la distance, en portant sur les faits un regard éloigné qui permet de les relativiser, de les remettre à leur place et d'en tirer, peut-être, l'essentiel.

Il apparaît dès lors nécessaire de rappeler quelques faits, surtout dans le cas où, l'affaire étant réglée depuis longtemps, plus personne ne s'en souvient. Le 28 juin 2009 le président Manuel Zelaya, au pouvoir depuis 2006, est tiré de son lit par quelques hommes en armes qui le jettent en pyjama dans le premier avion en partance pour le Costa Rica – à la fois la Suisse et l'El Dorado de l'Amérique centrale. Ils obéissent à un ordre de la Cour suprême qui l'a destitué de ses fonctions sous prétexte qu'il projetait d'organiser une consultation populaire (pas un référendum en tant que tel) afin d'obtenir l'appui de ses concitoyens (un appui

* Alain Musset est directeur de recherche en géographie à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et membre du Conseil scientifique de l'Institut des Amériques.

avant tout moral), dans le but de légitimer ensuite un véritable référendum qui lui aurait offert la possibilité, en cas de victoire, de proposer une réforme de la Constitution lui permettant, peut-être, de se représenter et (qui sait ?) d'être réélu – à condition d'obtenir la majorité des voix. On voit en effet que le crime politique est monstrueux car quel est ce président qui prétend faire appel systématiquement à l'opinion de ses citoyens pour faire adopter les réformes qu'il juge nécessaire à la bonne marche de son pays ? On peut ne pas être d'accord avec ses orientations ni avec ses visées stratégiques, on peut difficilement l'accuser, comme l'ont fait ses adversaires, de trahir la nation et de préparer un coup d'État (permanent ou pas).

Cependant, il est vrai que la Constitution hondurienne interdit au chef de l'État de se représenter, sous prétexte d'interdire à un simple citoyen de se convertir en tyran perpétuel et de s'approprier le territoire de la Nation¹ : « El ciudadano que haya desempeñado la titularidad del Poder Ejecutivo no podrá ser Presidente o Vice Presidente de la República »². Le Honduras n'est pas le seul pays latino-américain dans ce cas. Suite aux multiples présidences du général Porfirio Díaz (1830-1915), le Mexique a ainsi fondé la légitimité de son système politique sur le principe sacré de la « *No reelección* », ce qui n'a pas empêché le Parti révolutionnaire institutionnel (et ses divers avatars historiques) d'exercer une dictature de fait sur le pays pendant plus de soixante-dix ans. On ne peut donc pas dire que cette formule soit une panacée permettant de conserver le caractère démocratique d'un régime. D'ailleurs, plusieurs pays latino-américains ont déjà aboli cette règle d'un autre âge et ils ne s'en portent pas plus mal – même si le spectre d'Hugo Chávez, président du Venezuela bolivarien, plane sur chaque homme politique de l'hémisphère occidental (au sud du Rio Bravo) qui ose envisager une telle refonte des institutions.

Il me paraît à cet égard important de rappeler que, contrairement aux idées reçues, le dogme de la non-réélection n'est pas une constante dans la vie politique hondurienne puisque l'article 41 de la Constitution de 1825 stipulait que le président et le vice-président pouvaient être réélus – mais seulement une fois (« *El Jefe Supremo del Estado y Vice-Jefe lo serán únicamente por cuatro años, y sólo podrán ser reelectos, una vez* »). Quant à la Constitution libérale de 1957, elle spécifiait que le chef de l'État n'avait pas le droit de se représenter pour un deuxième mandat consécutif : « *Artículo 196 – El ciudadano que haya desempeñado a cualquier títu-*

1. Cette crainte de voir le pays transformé en propriété privée était déjà exprimée dans l'article 1 de la Constitution de 1825, selon laquelle « L'État du Honduras ne sera jamais le patrimoine d'aucune famille ou personne » (<http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/12471737651469628265679/p0000001.htm>, consultation le 12 juillet 2009).

2. http://www.honduras.net/honduras_constitution.html, consultation le 12 juillet 2009.



lo la Presidencia de la República, no podrá ser Presidente o Designado en el período presidencial siguiente»³. C'est en revanche la Constitution de 1965, établie alors que les militaires dirigeaient le pays d'une main de fer, qui a imposé la règle fausement démocratique de la non-réélection : « Artículo 193 – El ciudadano que haya desempeñado a cualquier título la Presidencia de la República por un período constitucional o por más de la mitad del mismo, no podrá ser nuevamente Presidente de la República ni desempeñar dicho cargo bajo ningún título »⁴.

En préparant le terrain pour une possible réélection, Manuel Zelaya a donc failli toucher à un texte sacré, l'actuelle Constitution – cette Constitution dont les militaires se sont fait les gardiens les plus rigoureux, eux qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais hésité à fouler aux pieds les libertés publiques et à patauger allègrement dans le sang de leurs victimes. Rappelons à cet égard qu'en 1963 le général Oswaldo Lopez Arellano avait renversé le président légitimement élu, soupçonné de sympathie envers le nouveau régime cubain, et qu'il s'était maintenu au pouvoir par la force jusqu'en 1974, avec l'appui des États-Unis. Accusé de corruption par ses propres subordonnés, brutalement touchés par la vertu, il est alors renversé par un autre général qui sera lui-même destitué trois ans plus tard par un groupe de soldats factieux dirigé par le général Policarpo Paz Garcia, président de fait entre 1978 et 1982. De manière tout à fait paradoxale, la Constitution aujourd'hui défendue par les adversaires politiques de Zelaya a été sinon imposée du moins appuyée par la Maison Blanche, au moment où les Sandinistes nicaraguayens venaient de renverser la dynastie Somoza, alliée fidèle des États-Unis dans cette région du monde : « C'est peut-être un fils de pute mais c'est notre fils de pute » (« *Somoza may be a son of a bitch, but he's our son of a bitch* »), comme l'aurait dit de manière élégante le président Franklin D. Roosevelt en parlant du père de la lignée, don Anastasio Somoza Garcia, assassiné en 1956.

C'est pour tenter de rendre plus présentable un régime hondurien chargé de défendre les vertus démocratiques nord-américaines contre une dictature sandiniste, communiste et tropicale que l'armée américaine a demandé aux militaires honduriens de laisser la place à des civils – même s'ils gardaient entre les mains la réalité du pouvoir. Cependant, en 1982, l'élection démocratique de Roberto Suazo Cordova a inauguré une période de terreur qui s'est traduite par l'élimination systématique des leaders de gauche et des sympathisants de la cause sandiniste, considérés comme des traîtres à la nation et à la nouvelle Constitution. Au même moment, les États-Unis appuyaient ouvertement les mouvements de gué-

3. <http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/01478404433725684232268/p0000001.htm>, consultation le 12 juillet 2009.

4. http://www.cervantesvirtual.com/servlet/SirveObras/bamerica/04701852311547262977857/p0000001.htm#I_1_, consultation le 12 juillet 2009.

rilla de droite (la *Contra*) opérant contre l'armée nicaraguayenne et qui trouvaient à la fois refuge, aide financière et équipement militaire sur le territoire hondurien. Ce monument présenté comme sacré et intouchable, au nom duquel un président légitimement élu, comme par hasard accusé d'accointances suspectes avec Daniel Ortega (l'ancien *comandante* sandiniste revenu au pouvoir au Nicaragua en 2007), est donc né sous de tristes auspices.

Toutes les arguties juridiques (d'un côté comme de l'autre) ne m'empêcheront pas de penser que le problème central du Honduras n'est pas constitutionnel mais tout simplement démocratique. Proclamer que la Constitution est intangible n'a aucun sens quand on sait que, depuis la première grande Constitution hondurienne, proclamée en 1825, celle de 1982 est la quatorzième⁵. En quoi serait-elle meilleure que les autres? Elle est complexe, rigide et souvent impossible à respecter. L'article 178 du chapitre IX du titre III spécifie ainsi que: «Se reconoce a los hondureños el derecho de vivienda digna. El estado formulará y ejecutará programas de interés social». Tous les Honduriens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté (ils sont plus de 70%) et qui logent dans des taudis insalubres infestés par la vermine sauteront de joie en apprenant qu'on a pensé à eux. Doit-on dès lors révoquer tous les présidents démocratiquement élus qui n'ont pas réussi à mettre en œuvre cet article essentiel? En revanche, doit-on combler d'honneurs ceux qui n'ont pas hésité à faire usage de leur droit d'accorder des grades militaires aux soldats qui le méritent – même si la Constitution limite ce privilège aux grades compris entre sous-lieutenant et capitaine (inclus)? Par ailleurs, le caractère particulièrement progressiste de la Constitution de 1957 (celle qui abolit la peine de mort au Honduras et garantit des droits sociaux à l'ensemble de la population), n'a pas empêché les militaires putschistes de s'en servir de paillason pour essayer leurs bottes sales.

À mes yeux de géographe et de simple citoyen non spécialiste de droit constitutionnel, rien ne justifie le fait que la Constitution de 1982 ne puisse pas être modifiée ou amendée (elle l'a d'ailleurs été plusieurs fois) – sauf si on considère que c'est la personnalité du président déchu qui est en cause. En effet, héritier d'une riche famille de propriétaires terriens, membre éminent d'un parti de droite (le Parti libéral), il a en quelque sorte trahi non seulement les siens mais aussi l'ensemble de la classe politique hondurienne en s'engageant dans une voie considérée comme dangereuse (pour ne pas dire hérétique) – celle du «socialisme du XXI^e siècle» prôné par le trublion Hugo Chávez en compagnie de Raúl Castro à Cuba et d'Evo Morales en Bolivie. Le principal tort de Zelaya n'est pas d'avoir envisagé, le cas échéant, de pouvoir être réélu, mais bien d'avoir entraîné

5. J'exclus de ce compte les deux constitutions dites «espagnoles» (1808 et 1812), ainsi que les différentes constitutions fédérales centraméricaines qui ont englobé l'actuel Honduras.

(<http://www.congreso.gob.hn/Constitucion%20Historica.htm>, consultation le 12 juillet 2009).



son pays dans l'Alternative Bolivarienne pour les Amériques (ALBA), malgré l'opposition de ses pairs, de l'ensemble des entrepreneurs honduriens et d'une grande partie des classes moyennes effrayées par le personnage même de Chávez.

Le résultat de ce processus de fracture politique est que le *golpe* du 28 juin 2009 n'est pas un simple coup d'État militaire comme le Honduras en a connu beaucoup. En effet, l'armée n'a pas directement renversé le président constitutionnel puisque, selon la version officielle, elle n'a agi qu'à la demande des autorités politiques (en particulier le Congrès), qui considéraient la consultation voulue par Manuel Zelaya comme anticonstitutionnelle. C'est d'ailleurs à l'unanimité que les députés ont choisi le nouveau président, Roberto Micheletti, censé occuper le poste jusqu'à la date prévue pour les prochaines élections. Cependant, le rôle joué par l'État-Major a été décisif et on peut penser que dans un pays qui a longtemps été dirigé par des juntes militaires, la destitution a été orchestrée par les généraux. Contrairement à ce qu'espéraient sans doute les « conjurés », pour reprendre l'expression du président déchu, le coup d'État n'a pas reçu le soutien des États-Unis, à l'inverse de ce qui s'était produit en 2002 au Venezuela avec le *golpe* avorté contre Hugo Chávez. À leur décharge, il faut dire que le contexte géopolitique international a changé et que ce n'est plus George W. Bush mais Barack Obama qui se trouve à la Maison Blanche. En outre, le Honduras ne produit pas de pétrole et n'est même plus un pays considéré comme stratégique par les experts du Pentagone, contrairement à ce qu'il a pu être au cours des années 1980, pendant la guerre contre les sandinistes nicaraguayens.

En juillet 2009, l'appui affiché des États-Unis au président déchu posait néanmoins un problème géopolitique intéressant et, d'une certaine manière, inattendu. En affirmant que le seul président légitime était Manuel Zelaya, l'administration américaine tournait le dos à ses alliés naturels (libéraux et nationalistes honduriens) et se retrouvait dans le camp des partisans de Chávez, de Daniel Ortega et de Fidel Castro. Le leader vénézuélien a su jouer sur ce paradoxe en multipliant les gesticulations et les menaces destinées à mettre la Maison-Blanche en porte-à-faux et à fragiliser la position d'Obama et de sa ministre des affaires étrangères, Hillary Clinton. Les effets de ces manœuvres ne se sont pas fait attendre et les congressistes républicains, avides de revanche après la défaite de leur candidat à l'élection présidentielle de 2008, se sont rapidement engouffrés dans la brèche. Ils avaient beau jeu de rappeler à leurs concitoyens qu'il ne fallait pas se tromper d'ennemi et qu'on avait eu tort de se déclarer trop vite en faveur d'un dictateur potentiel hostile aux intérêts américains – preuve selon eux du manque d'expérience d'un président trop jeune et peut-être trop naïf qui n'avait pas encore pris la mesure des véritables enjeux de la politique latino-américaine.

C'est sans doute à cet instant qu'il est permis de faire un peu de politique-fiction afin d'envisager quels sont les scénarios les plus probables pour les

semaines et les mois à venir – en sachant encore une fois que les lecteurs de ce texte ont la réponse que je n'ai pas ! Parmi les hypothèses les moins crédibles, on envisagera que Zelaya est retourné dans son pays, qu'il a été arrêté, jugé coupable (forcément coupable) et jeté dans un cul de basse-fosse. C'est alors que Roberto Micheletti ouvre la porte de la cellule, tend la main à son rival et lui dit d'une voix caverneuse : « Mel, je suis ton père ! ». Hypothèse *a priori* rejetée car le président de fait, né en 1943, n'a que neuf ans de plus que le président déchu. Autre option peu envisageable : comme ils l'ont fait plusieurs fois au début du XX^e siècle, quand la United Fruit Company et la Cuyamel se disputaient féroce­ment le contrôle de la banane centraméricaine, les *marines* nord-américains s'abattent sur le pays, investissent les rues de Tegucigalpa, désarment les militaires honduriens et assoient confortablement Manuel Zelaya dans le fauteuil présidentiel. Certes, ce genre d'opération n'est plus à la mode en Amérique latine, mais sa mise en œuvre permettrait de rendre espoir à tous ceux qui, dans les années 1980, rêvaient de voir le Honduras devenir un État associé des États-Unis, comme l'est toujours Porto-Rico. Si on exclut d'autres options invraisemblables (invasion du pays par les troupes vénézuéliennes ou démission spontanée de Roberto Micheletti, rongé par le remords d'avoir coupé son pays de la communauté des Nations), il reste encore de nombreuses possibilités qu'on ne peut pas complètement exclure : décès accidentel (?) du président déchu ; retour triomphal du même président suite à un nouveau coup d'État, organisé cette fois par une fraction progressiste de l'armée⁶ ; renversement du gouvernement par la pression de la rue ; accord de réconciliation arraché *in extremis* par Oscar Arias, président du Costa Rica et titulaire du prix Nobel de la Paix pour le rôle qu'il a joué dans la résolution des conflits centraméricains, à la fin des années 1980...

Puisque aucun de ces scénarios ne résiste à un examen un peu poussé, à quoi faut-il s'attendre ? Sans doute à une solution mi-figue, mi-raisin, permettant à chacun de camper sur ses positions sans régler le fond du problème : le retour au pouvoir de Manuel Zelaya négocié contre la tenue d'élections présidentielles anticipées auxquelles il ne pourra pas participer puisque l'actuelle Constitution le lui interdit. Si *Mel* choisit cette voie, il met un point final au processus de transformation politique, économique et sociale qu'il envisageait de lancer dans le cadre de l'Alternative Bolivarienne pour les Amériques. En effet, la gauche hondurienne est trop faible pour pouvoir espérer reprendre le flambeau laissé par un président qui, à l'origine, n'était même pas de son bord. Quant au Parti libéral, miné par ses divisions internes et en grande partie déconsidéré dans l'opinion publique, il devrait laisser la place au Parti national (conservateurs) dont le candidat désigné, Porfirio Lobo, avait perdu l'élection présidentielle de 2006 face au même Zelaya.

6. Il y a eu des militaires progressistes au Honduras, mais de nos jours la science peut identifier les gènes des officiers gauchistes avant même qu'ils aient conscience de leur potentiel révolutionnaire.

En sauvant provisoirement la Constitution de 1982, cette solution permet d'éviter le bain de sang que tout le monde redoute mais ne répond pas aux besoins d'un pays dont les institutions trop rigides ont été responsables d'une crise politique majeure. Si la seule issue d'un conflit entre le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire passe par le recours inconstitutionnel à une consultation populaire et à la déportation tout aussi inconstitutionnelle du président de la République qui en est l'instigateur, c'est que la Constitution n'est pas aussi parfaite qu'on veut bien le faire croire. Encore une fois, ce n'est pas la lettre du droit qui fonde la légitimité d'un régime, mais bien les pratiques politiques qu'un droit équitable pour tous permet d'exercer dans une société vraiment démocratique.